Quarante-et-unième Année — N° 16 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES JEUDI 16 JANVIER 1896

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 15 JANVIER 1896

SOCIALISTES & PAYSANS

C'est, comme on sait, un socialiste, le citoyen Bourrat, qui a été élu député, dimanche, dans les Pyrénées-Orientales.

La *Petite République* triomphe de l'échec du candidat radical. Elle constate avec joie que « les travailleurs de Perpignan ont rompu résolument avec opportunistes et radicaux, renvoyés dos à dos et considérés, au même titre, comme les défenseurs des privilèges capitalistes ».

On voit que la bonne entente entre socialistes et radicaux, si cordiale à la Chambre, disparaît une fois les grilles du Palais-Bourbon franchies.

Mais ce sont là des querelles de famille à vider entre ces excellents amis.

Ce qui offre un intérêt plus général, c'est que la *Petite République* prend texte de l'élection de Perpignan pour constater les progrès du socialisme parmi les électeurs de la campagne. Il n'y avait dans la circonscription, dit-elle, pas de grande industrie, pas de mines, pas de centres ouvriers. Ce sont des paysans, des vignerons, qui ont voté pour le citoyen Bourrat.

« Comme son frère des villes, Jacques » Bonhomme de la glèbe acclame aujour- » d'hui l'idée nouvelle, l'idée socialiste. »

Pour se faire là-dessus une opinion un peu précise, il faudrait avoir sous les yeux les professions de foi du nouveau député et savoir surtout comment il a parlé aux électeurs.

A ces paysans dont il sollicitait les suffrages, a-t-il adressé des discours comme celui-ci : « Le jour où nous aurons la majo- » rité, mes amis et moi nous mettrons vos » vignes en commun ; l'Etat en deviendra » propriétaire, et, s'il vous y laisse, ce sera » comme locataires ou comme fermiers ? »

Il est évident que, si M. Bourrat a tenu ce langage et si les paysans l'ont ensuite nommé, son élection est très significative.

Jusqu'à preuve du contraire, on permettra de croire qu'il s'est exprimé en termes un peu moins nets.

BRUITS

Le *Nouvelliste de Bordeaux*, l'un des organes royalistes les plus réfractaires à la politique pontificale, rapporte qu'un ancien député républicain et catholique a eu tout récemment plusieurs entretiens avec le Saint-Père et donne de ces entretiens le résumé suivant :

« Léon XIII n'a pas gâté avec une médiocre surprise que les hommes au pouvoir ne savaient aucune espèce de gré au Pape des efforts qu'il a tentés pour mettre un terme aux divisions des conservateurs et pour affranchir la république de l'hostilité des droitiers. Bien loin d'être reconnaissants au Souverain Pontife de ses généreuses tentatives, les ministres et les groupes de la gauche s'en montrent plutôt exaspérés.

» Aussi, pour empêcher les Français modérés et surtout le clergé de se rallier à la république, M. Bourgeois et ses collègues ont-ils décidé d'engager une campagne à fond contre l'Eglise. La loi contre les associations religieuses serait l'arme de guerre dont on compterait tout d'abord se servir.

» Les corporations monastiques asservies à l'Etat, le clergé régulier et séculier placé sous le joug immédiat du pouvoir central, arbitre suprême et unique de la religion en France; les curés, desservants et vicaires transformés en agents ministériels révocables *ad nutum*; l'Eglise de France transformée en Eglise russe : voilà les principaux linéaments du projet que le ministère se flatte de faire voter par les deux Chambres et qui le sera. En douter, ce serait fermer les yeux à la lumière.

» Le Pape a laissé entendre qu'il répondrait au vote du projet de loi par les mesures que l'Eglise a l'habitude de prendre contre ses persécuteurs. Le Concordat ne survivrait pas à un tel assaut, à l'accord stipulé en 1801 succéderait la rupture.

L'*Univers* commente ainsi cette information :

» Il y a certainement du faux dans cette note, mais on peut y trouver aussi du vrai.

» Le faux, c'est la *surprise non médiocre* qu'aurait éprouvée le Pape *en apprenant* que nos gouvernants ne lui savaient aucun gré d'avoir dit aux catholiques : — Acceptez loyalement la forme gouvernementale établie afin d'enlever le pouvoir aux persécuteurs pour le donner à des hommes d'ordre, de liberté, aimant avec intelligence leur pays et respectueux des droits de l'Eglise.

» Léon XIII savait bien lorsqu'il a parlé, que de tels enseignements ne pouvaient plaire aux républicains sectaires, mais il espérait que la France les entendrait et les comprendrait. Et c'est ainsi qu'il en eût été, si tous ceux qui sont ou se déclarent dévoués à la religion avaient voulu les entendre et les pratiquer.

» Quant aux projets que le correspondant du *Nouvelliste de Bordeaux* attribue au ministère, nous doutons qu'ils soient aussi nettement définis qu'il le prétend, mais c'est pour sûr dans cette voie que marchent M. Bourgeois et ses collègues. Déjà pour notre part nous l'avons dit. Ils cherchent dans la loi contre les congrégations le couronnement de la loi d'abonnement et le moyen d'affaiblir de plus en plus l'action de l'Eglise.

» Le Pape voit cela comme il a vu le but de tout ce que nos *révolutionnaires ont entrepris depuis qu'ils tiennent le pouvoir*. Il est affligé. Il n'est pas surpris. Aux avertissements à la fois réservés, charitables et très clairs qu'il a déjà donnés, nul doute qu'il ne soit prêt à joindre des protestations formelles et sévères.

» Si la loi sur les associations est telle qu'on l'annonce et qu'on doit le craindre, la crise décisive que le Saint-Siège aura tant fait pour écarter sera ouverte. Mais il n'y aurait point la changement de politique; le Pape ne condamnera pas la forme républicaine ; il condamnera les actes de gouvernants républicains, comme en d'autres rencontres Rome a condamné les actes de gouvernants monarchiques.

» Nul ne peut savoir jusqu'où ira la crise, mais ce que nous savons bien c'est que ni le parti dont les ministres d'aujourd'hui sont les représentants, ni les réfractaires n'y gagneront. M. Bourgeois et ses seconds et leur majorité auront fait les affaires de la démagogie ou de César. » Eugène Veuillot. »

Le banquet de l'Union Libérale républicaine

Discours de MM. Barboux L. Say et G. Picot

Paris, 14 janvier. — L'Union Libérale républicaine donnait ce soir à l'Hôtel Continental, un banquet auquel assistaient 300 personnes environ. M. Barboux, président de l'Union, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats présidait.

Remarqué dans l'assistance : MM. Léon Say, Georges Picot, de l'Institut, Jules Dietz, de Martère, Barboux, Trarieux, sénateurs ; Clausel de Coussergues, Francis Charmes, Joseph Reinach, baron André Reille députés ; Yves Guyot, Leroy-Beaulieu, Bétoland, Dupuy, anciens bâtonniers; Eugène Sée, ancien préfet de la Haute-Vienne, etc., etc.

Des discours ont été prononcés par MM. Barboux, Léon Say et Georges Picot.

Discours de M. Barboux

M. Barboux s'exprime en ces termes :

« Depuis que nous nous sommes réunis en 1892, il s'est passé bien des événements. Nous avons eu des élections générales, trois ministères, trois présidents de la République; enfin nous vivons sous un cabinet radical qui gouverne avec cette même Chambre devant laquelle il n'osait pas se présenter il y a un an ».

Après avoir rappelé la situation politique depuis 1892, M. Barboux arrive à l'avènement du cabinet radical. Il faut envisager résolument, dit-il, l'état où nous sommes et en montrer à la fois le trouble et le danger.

M. Barboux dénonce alors les prétentions dominatrices de la Chambre, son manque de suite dans ses desseins, le défaut de concordance de ses votes :

« Nous n'avons rien compris, dit-il à la tactique des républicains de gouvernement; chaque fois que les socialistes et les radicaux attaquaient et avec quelle fureur! les ministères qui représentaient les idées de la majorité : celle-ci demeurait silencieuse comme une armée qui s'assoyait sur le gazon pour regarder le combat livré par ses généraux. Le résultat n'étant pas douteux, les républicains de gouvernement peuvent maintenant se demander de quel gouvernement ils sont les républicains. »

L'éminent avocat reproche ensuite à la France d'usurper tous les pouvoirs et notamment le pouvoir judiciaire. Il rappelle la démission de M. Barthou, l'affaire du Conseil de la Légion d'honneur qui a abouti, dit-il, à ce que le tribunal qui doit veiller à l'honneur du corps, ne sera plus que le serviteur dévoué et l'exécuteur de ses hautes œuvres ; l'orateur rappelle également les affaires des chemins de fer du Sud, etc.

Parlant des socialistes, M. Barboux dit qu'un certain parti enseigne que les lois sont maîtresses de tout, qu'elles ont le droit et le pouvoir de tout faire, régler le principe le prix et la durée du travail, accabler l'industrie et le commerce, de vexations et d'impôts sans tenir compte des contrats, ni du prix du revient, ni de la concurrence, ni de la ruine qui est au bout de toutes ces insanités.

« Nous croyons que la richesse et la prospérité dépendent de l'union du capital et du salaire, c'est-à-dire des fruits du travail accumulés des générations passées, et du travail des générations présentes.

» Nous croyons que les grèves, les accidents inévitables seraient vite apaisés si les politiciens qui en vivent ne se plaçaient entre le patron et l'ouvrier.

« Ce parti fait de la guerre entre le capital et le travail le principe de son action, et il demande qu'on emprisonne le patron qui veut se défendre contre la tyrannie des syndicats. Nous croyons qu'une nation est d'autant plus heureuse, d'autant plus riche, d'autant plus grande que chaque citoyen y trouve plus de liberté pour développer dans tous les sens son énergie individuelle. »

M. Barboux étudie ensuite la doctrine socialiste ; il perce à jour le sophisme dans lequel les rhéteurs s'enveloppent, en donnant au mot socialisme le sens de pitié pour les malheureux ; il démontre que les revendications socialistes concernant l'assistance et la prévoyance, ne sont que des prétextes et que nulle promesse, nulle confusion ne peut les satisfaire.

« Ce qu'ils veulent, dit-ils, c'est substituer la propriété collective à la propriété individuelle : l'absurdité de ces idées est évidente. Ils le savent bien, ces tribuns, qui, s'adressant aux paysans, dissimulent soigneusement ce qu'ils revendiquent avec tant de hardiesse dans la ville. »

M. Barboux déplore ensuite l'inertie des modérés et en arrive à étudier l'action du cabinet radical et dit en parlant du discours de Lyon :

« On ne vit pas deux ans sur une équivoque. Aussi, désireux de soumettre par la crainte, la majorité de la Chambre, le président du conseil est allé à Lyon porter aux socialistes des gages plus sûrs de son dévoûment et de son alliance.

» Il a beaucoup promis, et, ce qui tient du prodige, c'est que tout cela a été médité, proposé en quatre semaines, et devra être voté en une session. »

A propos de l'impôt sur les successions, M. Barboux établit que le cabinet poursuit le même but que les socialistes : le nivellement social, mais par d'autres moyens. L'orateur montre la liberté du travail sacrifiée, et il s'écrie :

« Il n'est pas vrai de dire qu'il y a deux partis, le parti républicain démocratique et le parti républicain conservateur; il n'y a que le parti républicain et le parti jacobin et socialiste.

» Eh bien ! il faut secouer la tyrannie socialiste ! Nous allons faire un effort ! »

Et M. Barboux termine en annonçant qu'un groupe de conférenciers et d'orateurs vont parcourir le pays enseignant les leçons de l'expérience, et éclairant les ouvriers ;

« Réunissons-nous, dit-il ; je ne sais, mais l'œuvre est assez juste et c'est assez pour nous décider. »

Discours de M. Léon Say

Voici les passages les plus saillants du discours de M. Léon Say :

» Le budget de 1897, dit-il, sera fiscal et socialiste; il fera du socialisme solidaire, mais surtout du socialisme d'Etat et entrera dans la voie de la socialisation industrielle pour la transformation des industries monopolisées où à monopoliser ultérieurement. Le nouveau Cabinet fait appel aux hommes de bonne volonté, et il ne songe en réalité, en faisant cet appel, qu'aux ralliés dont il veut se servir.

» Enfin, le Cabinet espère avoir rallié définitivement à sa politique, les socialistes, philosophes doctrinaires, politiciens et avec eux leurs meneurs de la foule électorale. Dans les villes et les campagnes, au-delà de ces doctrinaires, le Cabinet doit tenir le reste du parti par l'action qu'exerceraient les socialistes opportunistes sur les socialistes ouvriers.

» Le déficit dans l'exploitation des monopoles, dont on ne sauvait sonder la profondeur, sera porté au compte du budget de l'Etat, qui devra y pourvoir par une fiscalité à outrance.

» Le temps est proche où le parti ouvrier qui considère les socialistes politiciens comme de vulgaires avocats, affichera sur les murs en temps de période électorale, comme on l'a fait en 1848, ces mots : « Pas d'avocats ! Pas d'avocats !

» Le cabinet essayera bien de se sauver par la fiscalité et la progression.

» Par la progression, il ne réalisera pas sans doute, le nivellement des fortunes au maximum de 20.000 francs comme le demande le programme des ouvriers socialistes révolutionnaires, mais il cherchera à donner satisfaction au ministre de la guerre, de son propre cabinet, en faisant payer les impôts par un très petit nombre de contribuables pour dégrever le plus grand nombre.

» Il continuera à parler entretemps des richesses de la France, comme inépuisables et de son crédit comme le premier du monde. On ne peut pas impunément faire un budget riche, en appauvrissant la nation qui doit l'alimenter. C'est par là que l'entreprise du cabinet radical échouera; c'est là ce qu'il faut craindre pour la France et ce que le ministère radical-socialiste doit craindre pour lui-même.

» Le Cabinet sera bien isolé, et on peut croire qu'il ne tiendra plus que par la bonne volonté des ralliés. Les ralliés, on sait qu'elle est leur constance et leur consistance politique. La bronille sera violente et les frais en seront payés par le pays. Puisse la liberté ne pas y succomber.

» La France est le soldat du droit, a dit le président du conseil, à Lyon l'autre jour. Il sera difficile de soutenir que le droit consiste dans l'exploitation d'une faible minorité par une majorité considérable : C'est là une affaire de force et non pas de droit; c'est la force qui prime le droit et cette maxime, on pouvait espérer qu'elle ne serait jamais naturalisée française. »

Discours de M. G. Picot

M. Georges Picot, prenant à son tour la parole, proteste contre le reproche adressé au programme libéral d'être un programme négatif. C'est au contraire un programme de réformes précises. Il réclame la liberté d'association, aussi nécessaire à une démocratie que l'air respirable à un être organisé.

Dans la doctrine socialiste, l'assistance est à la charge de l'Etat et la méthode libérale veut la faire résulter de l'initiative privée

L'union libérale sera le centre vivant, agissant, d'une nation qui se ressaisit, d'une majorité qui veut marcher au progrès sans secousse.

LIVRE JAUNE SUR MADAGASCAR

Paris, 14 janvier. — Voici les passages les plus intéressants de ce document :

Dépêche de M. Hanotaux au général Duchesne

Le 18 septembre 1895, c'est-à-dire avant la prise de Tananarive, M. Hanotaux adressait au général Duchesne le télégramme suivant :

« En présence de l'étendue des sacrifices que nous a imposés la résistance prolongée des Hovas, le gouvernement de la République a pensé qu'il n'y avait plus lieu d'user à l'égard de la reine ou du gouvernement hova, quel qu'il soit, des ménagements que nous avons cru pouvoir garder en rédigeant le projet de traité qui vous a été remis lors de votre départ.

» En conséquence, si comme les dispositions annoncées par vous le font présumer, vous entrez à Tananarive d'ici à quelques semaines ou même si vous obtenez avant d'atteindre cette ville la soumission complète du gouvernement hova, l'acte qui mettra fin aux hostilités devra être signé par la reine ou par le chef, quel qu'il soit, du gouvernement et non plus par vous; il n'aura donc plus un caractère bilatéral et comportera simplement la soumission des Hovas à notre protectorat.

» Le projet de traité qui vous a été remis devra donc être modifié ainsi qu'il suit :

» Supprimer le préambule. — Article, art. 2, art. 3 sans modification. — Supprimer l'art. 6, sauf le paragraphe deuxième. — Supprimer l'art. 7

» Je vous prie de vouloir bien m'accuser réception du présent télégramme aussitôt qu'il vous sera parvenu. »

Réponse du général Duchesne

Le général Duchesne, le 7 octobre suivant répondait au ministre par la dépêche suivante :

« Je viens de recevoir le télégramme que vous m'avez adressé le 18 septembre. Il me semble impossible de revenir sur le *traité signé et ratifié le 1er de ce mois.*

Explications complémentaires

M. Ranchot, à cette même date du 7 octobre, fournissait à M. Hanotaux sur la dépêche du général Duchesne les explications complémentaires suivantes :

« Votre télégramme du 18 septembre n'est parvenu qu'aujourd'hui au général en chef. Le général Duchesne juge impossible de revenir sur le fait accompli. Je partage cet avis; le gouvernement malgache ne comprendrait pas un contrat unilatéral.

» Jusqu'ici nous avons franchi la première phase d'une situation très délicate, sans trop de difficultés. L'agitation se calme mais elle renaîtrait si le traité était remis en question. Avec la convention signée le 1er octobre, nous pouvons, sous le couvert du mouvement malgache, agir comme nous l'entendrons.

» Le contrat unilatéral, permettant de négliger le gouvernement malgache nous conduirait fatalement à l'administration directe, et nous sommes en mesure d'apprécier des maintenant, par la désorganisation produite dans le pays où la colonne a passé, quelle charge écrasante assumerait la France, ce serait la continuation de l'expédition pendant, plusieurs années.

» Le premier ministre et les principaux conseillers hostiles sont sous la garde militaire. Il est impossible de conserver Rainilaiarivony dans le pays. Il serait utile de lui désigner un lieu d'exil de nos possessions. Le désarmement se poursuit. La population rentre peu à peu à Tananarive. »

Les autres documents du « Livre jaune »

Le *Livre jaune* contient encore la déclaration lue au Parlement par M. Berthelot, et dans laquelle le ministre des affaires étrangères s'exprimait ainsi au nom du gouvernement :

« Nous avons décidé de prendre les mesures nécessaires pour qu'un instrument définitif, conforme aux déclarations précédentes, soit prochainement soumis à la ratification des Chambres. »

Suivent deux décrets, le premier rattachant l'administration de Madagascar aux colonies; le second qui règle les pouvoirs du résident général et que le *Journal officiel* du 12 décembre a publié. Ce dernier décret clôt la série des documents contenus dans le *Livre Jaune*.

LE MOUVEMENT DU MARCHÉ A TERME
DE ROUBAIX-TOURCOING EN 1895

Nous avons sous les yeux un relevé des opérations à terme du marché de Roubaix-Tourcoing, dressé par M. Ernest Beulque, courtier-juré, pour l'année 1895.

L'ensemble des opérations se chiffre par 37,575,000 kil., se décomposant comme suit : 33,180,000 kil., affaires enregistrées à la côte ; 1,290,00 kil. reports et 105,000 kil., réponses de primes.

Le plus fort mois de l'année a été le mois de septembre qui a donné 5,005,000 kil. ; il a été, d'ailleurs, suivi de très près par octobre avec 4,995,600 kil.

Le mois le plus faible a été juillet, 1,625,000 kil.

Pour les reports, c'est mai qui apporté le plus gros chiffre 1,030,000 kil., et février le plus petit 140,000 kil.

Quant aux cours moyens (cours sur le 3e mois), ils ont suivi une progression, presque constante, sauf un léger recul en mai et dans les derniers mois, ainsi qu'on s'en rendra compte par le tableau suivant qui comprend aussi les prix maxima et minima pratiqués chaque mois :

	Cours moyens	Prix maxima	Prix minima
Janvier.....	3.40 1/2	3.62 1/2	3.17 1/2
Février.....	3.49 1/4	3.72 1/2	3.22 1/2
Mars.....	3.64	3.90	3.50
Avril.....	3.60	3.80	3.50
Mai.....	3.52 1/2	3.70	3.42 1/2
Juin.....	3.65 1/4	3.80	3.55
Juillet.....	3.76	3.90	3.70
Août.....	4.10	4.37 1/2	3.75
Septembre..	4.30	4.57 1/2	4.15
Octobre....	3.99	4.35	3.77 1/2
Novembre..	3.85	4.02 1/2	3.75
Décembre..	3.97	4.12 1/2	3.90

Le cours le plus élevé, 4.57 1/2, a donc été pratiqué en août, et le plus bas 3.17 1/2 en janvier.

Le cours moyen pour l'année ressort à 3.77.

M. Jacques Saint-Cère, espion

Dans l'*Evénement*, M. Pierre de Lano consacre à M. Jacques Saint-Cère (Rosenthal), le rédacteur du *Figaro*, récemment arrêté, un article contenant les plus graves imputations. Nous en reproduisons les principaux passages :

« Ce n'est pas pour m'occuper de la nationalité du rédacteur du *Figaro*, que j'écris ces lignes, Elles ont un autre but.

» Je connaissais, comme tout le monde de la presse et du boulevard, M. Rosenthal, mais ce que je connaissais particulièrement de lui et ce que ce monde ignorait, le voici :

» Je savais, pertinemment, que M. Rosenthal entretenait des relations avec l'Allemagne et je m'apprêtais à divulguer sa conduite, quand les policiers lui ont mis la main au collet.

» Je savais que M. Rosenthal — et je jure sur l'honneur que les faits relatés ici sont exacts — était en correspondance suivie avec certaines personnes de Berlin et que des lettres existent là-bas, signées de lui, par lesquelles il organisait des ventes de décoration, par lesquelles il s'engageait, moyennant finance — la somme de trente mille francs fut mentionnée plusieurs fois — à user de l'autorité que lui donnait le *Figaro* pour créer, à l'aide de son bulletin politique quotidien, et adroitement, sans avoir l'air d'y toucher, ainsi qu'on dit, un courant d'opinion favorable à un rapprochement avec l'Allemagne, à un désarmement des rancunes et des revendications françaises.

» Un de mes amis qui sait par cœur la société de Berlin et à qui ces lettres furent, un soir de l'an dernier, communiquées, me fit part, tout ému, de sa découverte. Je l'engageai, alors, à se procurer une seconde fois ces documents, à les faire photographier et à me les remettre.

» Nous nous occupions de les posséder lorsque l'affaire Lebaudy a éclaté. La police me prive du plaisir d'exécuter M. Rosenthal comme je l'eusse souhaité.

» Et maintenant, me demandera-t-on sans doute, pouvez-vous prononcer les noms des personnes à qui M. Rosenthal écrivait ainsi et qui restent les détentrices de ses missives trop suggestives?

» Parfaitement ; ces noms sont les suivants :

» 1° Mme Parlaghi ou Parlagui, artiste peintre très célèbre à Berlin et auteur d'un portrait fameux de l'empereur Guillaume II, *en costume de hussard rouge* : Mme Parlaghi était en relations régulières avec M. Rosenthal ; elle est son amie et, de plus, l'amie de l'empereur.

» On peut comprendre, par cela même, qu'elle importance avait pour elle et pour d'autres, la situation de M. Rosenthal, au *Figaro*, à Paris.

» C'est à elle que ledit Rosenthal a soumis les propositions dont je parlais plus haut. Il est malheureux que ses papiers ne soient point en France, où elle réside quelquefois. M. Bernard ou M. Clémenceau tireraient quelque surprise pour la galerie.

» 2° M. Paul Lindau, l'ex-mari de Mme Rosenthal, à qui le collaborateur du *Figaro* adressa également une correspondance intéressante, et qui possède de lui des lettres qui ne laissent aucun doute sur le trafic abominable auquel il se livrait.

» Ces papiers, je le répète, ont été communiqués à l'un de mes amis, un soir de l'an dernier, et nous en aurions, prochainement, publié les photographies; ce faisant, j'eusse accompli un devoir patriotique, le devoir qui s'impose à tout Français et qui veut que l'on démasque les traîtres là où on les trouve.

» Je précise des faits simplement ici : mais peu de gens habitués aux journaux parisiens ignoraient le rôle odieux que tenait chez nous, sous l'autorité du *Figaro*, M. Rosenthal.

L'affaire Lebaudy

Une accalmie. — Nouvelles perquisitions

Paris, 14 janvier. — La journée d'aujourd'hui aura déjoué les prévisions pessimistes d'hier. Aucun des événements sensationnels qu'on donnait en effet comme probables ne s'est produit et ne s'en produira vraisemblablement dans la soirée.

A peine une ou deux petites perquisitions à signaler depuis ce matin. M. Bernard s'est absenté mais pour une opération qui n'a rien à voir, assure son secrétaire avec l'affaire Lebaudy. M. Clément a été chargé également d'un devoir patriotique. Il est rentré au palais à trois heures, accompagné d'un expert et d'agents portant des papiers. Mais il ne paraît pas que sa mission eût une importance ou ait donné des résultats exceptionnels.

A 4 heures, M. Bernard est parti de nouveau en campagne. Il se rendait au Crédit Lyonnais, accompagné de deux inspecteurs pour y vérifier le compte de Max Lebaudy et y relever les noms des personnes à qui des chèques ont été payés par cet établissement. On espère trouver là des indications utiles à l'instruction.

D'autre part, le même M. Bernard ira, mais demain seulement, lever les scellés, apposés par lui, au domicile de Max Lebaudy, à Maisons-Laffite. Il procédera à cette opération en présence du Parquet et du juge de paix de Corbeil. Les papiers et documents saisis par lui seront versés au dossier.

Dans le cabinet du juge

Dans la matinée, le juge a entendu successivement les cinq inculpés : MM. de Civry, de Cesti, Saint-Cère, de Labruyère et Chiarisolo.

De Civry et de Cesti observent toujours une attitude assez indifférente. Ce dernier a remis à M. Meyer, une lettre qu'il l'a prié de faire parvenir à Mme de Cesti.

Ces divers interrogatoires terminés, le juge a procédé longuement à l'examen des divers papiers saisis ces jours-ci et au dépouillement des nombreuses lettres anonymes qu'il reçoit sur le compte de chacun des prévenus.

On dit M. Meyer décidé à suspendre momentanément le cours des arrestations et des perquisitions. Avant de le reprendre, s'il y a lieu, il attendra d'être en possession de toutes les données de l'instruction, c'est-à-dire, d'avoir compulsé entièrement le dossier de l'affaire. Les perquisitions d'aujourd'hui et celle de demain à Maisons-Laffitte ne seraient donc que la suite et le complément de celles déjà faites, une liquidation des opérations antérieures.

Chiarisolo

De tous les prévenus, le moins gravement compromis serait, dit-on, Chariso lo. Le juge aurait acquis la conviction qu'il avait agi un peu en banneton, sans retire personnellement aucun profit de son rôle d'intermédiaire. Néanmoins il le garde à sa disposition jusqu'à complet éclaircisement de l'affaire de Cesti-Labruyère.

Chiarisolo, assez souffrant, a passé la nuit à l'infirmerie du dépôt.

Jacques Saint-Cère

Par contre le cas de M. Jacques Saint-Cère tendrait à s'aggraver. On a vu l'article virulent publié par l'*Evénement* ce matin, dans lequel M. Pierre de Lano accuse formellement Saint-Cère d'avoir entretenu des relations suivies par correspondance avec divers personnages politiques allemands.

A la suite de la publication de cet article et en vertu d'instructions spéciales de M. Meyer, le commissaire Clément a convoqué dans son cabinet M. Pierre de Lano, qui s'est rendu au Palais à quatre heures et dont il a recueilli les déclarations.

Au service anthropométrique

Détail piquant : M. Bertillon, directeur du service anthropométrique, se plaint que le local affecté à ce service devienne trop exigu en raison de l'affluence de clients de marque que l'on amènera les diverses affaires en cours.

Il vient en conséquence de faire installer une salle annexe pour la mensuration des gens du monde.

Les bruits d'hier

Nous avons mentionné hier, sous les plus expresses réserves et en faisant bien ressortir leur caractère tendancieux, les bruits sensationnels mis en circulation, principalement par certains journaux radicaux.

Ces feuilles parlaient de plusieurs officiers compromis dans l'affaire Lebaudy, et cette nouvelle colportée prenait corps dans la soirée. Des perquisitions avaient été opérées, disait-on, n'allait-on pas jusqu'à annoncer pour aujourd'hui deux importantes arrestations.

M. Meyer a été, paraît-il, fort contrarié de cette campagne d'indiscrétions et d'insinuations et pour en empêcher le renouvellement, il avait aujourd'hui consigné sa porte aux journalistes. Deux gardes municipaux en défendent l'accès. Le juge a en outre obtenu du procureur de la République que les reporters fussent exclus désormais du couloir qui mène à son cabinet.

Déclaration du juge

Au sujet des bruits dont nous parlions, voici la déclaration formelle qui aurait été faite par le juge lui-même et répétée à un de nos confrères :

» Les prétendues arrestations sensationnelles auxquelles ont fait allusion plusieurs journaux, sont de simples racontars qui n'ont même pas pour eux la vraisemblance. Rien jusqu'ici, dans l'état actuel de l'instruction, ne permet d'envisager même l'éventualité qu'un soupçon, le plus léger fût-il, puisse planer sur des officiers.

» Racontars aussi les perquisitions que M. Bernard aurait faites hier soir au sujet de ces prétendues compromission. »

Quant à la marquise de B... qu'on mêlait à la même affaire, elle ne serait nullement compromise non plus dans les affaires de chantage. Un journal maintient cependant qu'une perquisition aurait été faite chez elle, mais se rapportant à l'affaire Dupas-Soinoury.

Cette marquise serait, d'après le même journal, la sœur d'un sportsman très connu. Elle jouit d'une réputation équivoque.

Autres bruits

Comme la fantaisie cependant ne perd jamais ses droits, malgré le secret absolu auquel s'est mis lui-même M. Meyer, quelques confrères, de ceux qui en savent toujours plus long que les autres, trouvent encore à lancer aujourd'hui divers bruits de la meilleure source assurent-ils.

M. Meyer serait en possession de deux télégrammes ou ne peut plus compromettant pour une personnalité en vue.

Le premier de ces télégrammes adressé par de Cesti à Maisons-Laffite, porterait :

« Si faites réformer, aurez deux cent mille francs. »

Voici quelle serait la réponse :

« Envoyez tujours les deux cent mille francs. »

M. Meyer qui vit déjà son instruction entravée par une puissante intervention en ce qui concerne le personnage dont il s'agit, attendrait, pour agir contre lui, d'avoir réuni des preuves matérielles plus précises d'une exploitation qui ne fait aucun doute à ses yeux.

Nous reproduisons ce nouveau racontar avec une défiance nouvelle.

La fin de la journée

Paris, 13 janvier, 7 heures soir. — Après avoir interrogé séparément MM. Chiarisolo, de Labruyère et de Cesti, le juge les a confrontés pour tirer au clair certaines contradictions.

Il a envoyé en outre une commission rogatoire au parquet de Nice, afin d'y faire recueillir la déposition du comte de la Tour du Moulin qui s'y trouve en déplacement.

L'instruction, dit-on, devrait être considérée comme terminée, ce qui réduit une fois de plus à néant tous les bruits répandus, à moins toutefois que des papiers restant encore à dépouiller ne ressortent une culpabilité nouvelle.

La perquisition opérée au Crédit Lyonnais a été décidée sur la déposition de M. Susmets, le fondé de pouvoirs de Max Lebaudy.

La Rentrée du Parlement

A LA CHAMBRE

Paris, 14 janvier. — A deux heures précises M. le comte de Maillé, doyen d'âge fait son entrée dans la salle des séances.

A peine une cinquantaine de députés sont présents.

Dans les tribunes, peu de monde également. C'est une rentrée morne, triste.

Les députés arrivent lentement et sans entrain.

M. de Maillé très entouré au fauteuil reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.

Au banc des ministres se trouvent MM. Guyot-Dessaigne, Lockroy et Guieysse.

La séance

A 2 heures 20, M. de Maillé déclare ouverte la session ordinaire de 1896 et invite les 6 plus jeunes membres de la Chambre à prendre place au bureau comme secrétaires.

Ces privilégiés par l'âge sont : MM. Marchegay, Carnot, Bascou, Bougère, de Rémusat, Decker.

Liste des communes belges pour lesquelles l'affranchissement des lettres, en France n'est que de quinze centimes :

Aelbeke, Asseghem, Antoing, Anvaing, Anseval Auseroeul, Arc-Ainières, Autryve, Avelghem.

Bailleul, Barry, Bas-Forest, Bas-Warneton, Baugnies, Bavinchove, Beclers, Bellegem, Bercheux, Béveren, Bisseghem, Blandain, Boesinghe, Bossuyt, Bruyelle.

Cachtein, Calonne, Caster, Celles, Chercq, Comines Cordes, Courtrai, Coyghem, Courmenheist, Cuerne.

Dadizele, Dergneau, Derlyck, Desselghem, Dickebusch, Dottignies, Dranoutre.

Emelghem, Ere, Escanaffles, Espierres, Esplechin, Esquelmes, Estaimbourg, Estaimpuis, Evregnies.

Fontenoy, Forest, Froyennes, Froidemont, Guignies, Gulleghem, Gyseltrechteigem.

Harlebeke, Hairines, Heerstert, Helchin, Herminies, Herquegies, Herseaux, Heule, Hertain, Hollain, Hollebeeq, Houthem, Howardies, Hulste.

Ingelmunster, Iseghem, Ingoyghem, Jollain.

Kemm, Kerkove, Lamain, Laplaigne, Leers-Nord, Leuze-lede, Lesdain, Lutines.

Marcke, Menin, Marquain, Messines, Moorseele, Moorslede, Mouscron, Mourcourt, Maulde.

Nechin, Neuve Eglise, Orcq, Orroir, Oyghem, Oos Roosbèke

Passchendaele, Pecq, Péronne, Petit-Briffault, Pipaix, Planche, Ploegstert, Popuelles, Pottes.

Quaremont, Quartes, Ramegnies-Chin, Reckem, Risquons-Tout, Rolleghem, Rolleghem-Capelle, Rumilies, Ronzy, Ruyen.

Vaulx-le-Tournai, Velaines, Vezonchaux, Vichte, Vlamertinghe, Woormezèle, Waermaerde, Warchin, Warcoing Warneton, Wervicq, Wez-Velvain, Willemeau, Worleghem, Wulveryngbem, Weveighem, West-Roosebèke

Ypres, Zwntwoorde, Zillebeke, Zonnebeke.

BOURSE DE PARIS DU 15 JANVIER 1896

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 3 h.	Cours de clôt.
101 25	3 0/0.....	...	...	101 35	101 20	101 27
106 57	3 1/2 0/0.....	...	...	106 60	106 60	106 57
...	Banq. de France	...	...	...	...	...
...	B. d'Escompte.	...	...	...	...	...
775	Banq. de Paris.	...	...	778	768	765
687	Crédit Foncier	...	...	688	698	690
765	Créd. Lyonnais	...	...	763	763	762
...	Crédit Mobilier.	...	...	...	...	...
...	Lyon.....	...	...	1470	1470	1470
...	Nord.....	...	...	...	...	1790
...	Panama.....	...	...	...	...	...
2187	Suez.....	...	...	2197	2195	2215
64	Extérieure.....	...	...	61	60 3/8	60 5/8
83 75	Italien	...	...	83 90	83 90	83 90
25 1/8	Portugais.....	...	...	25 1/4	25 3/16	25 1/4
101 7/8	Hongrois.....	...	...	...	101 7/8	101 13/16
...	Egypte.....	...	...	515	515 25	514 62
20 55	Turc.....	...	...	20 70	20 50	20 95
567 50	Banq. Ottomane	...	...	571 25	573 75	573 75
104 37	Lots turcs	...	...	106 07	...	110
101 25	Russe consolidé	...	...	...	101 30	101 30
88 90	Russe nouveau.	...	...	88 95	89 05	89
65 65	Russe Orient....	...	...	65 70	65 70	65 63
746	Autrichiens.....	...	...	747	747	748
230	Lombards.....	...	...	...	...	227
97	Nord Espagne.	...	...	97	97	96
133	Saragosse.....	...	...	...	132	132
...	Méridionaux...	...